



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance extraordinaire du 6 septembre 2022, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le *Règlement 190-2019-2 modifiant le règlement 190-2019-01 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire*. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 12^e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-deux.


Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12 septembre 2022, entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 septembre 2022.


Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier